https://enseignants.se-unsa.org/Budget-2023-insuffisant-pour-resoudre-le-defi-de-l-attractivite



Budget 2023 : insuffisant pour résoudre le défi de l'attractivité

- Fil d'actu -

Date de mise en ligne : mardi 27 septembre 2022

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Budget 2023 : insuffisant pour résoudre le défi de l'attractivité

Après des mois de communication sur une hausse de budget record de 3,6 milliards d'euros pour l'Éducation nationale en 2023, le gouvernement lève le voile sur ce que recouvre ce chiffre. La réalité qui se dessine avec une enveloppe de 635 millions d'euros (équivalent à 1,9 milliard d'euros en année pleine) pour la revalorisation.

Si ce budget ne réussira pas à rattraper le retard, d'autant que les effets de l'inflation continueront de s'accumuler, il permet d'envisager des mesures tangibles dès la prochaine rentrée. Par ailleurs, l'ombre de velléités dogmatiques qui voudraient ajouter de nouvelles missions sans reconnaître la réalité des métiers tels qu'ils s'exercent aujourd'hui, plane toujours sur ce budget.

Le ministère de l'Éducation nationale a annoncé l'ouverture des discussions avec les organisations syndicales lundi 3 octobre pour un aboutissement en février. Pour le SE-Unsa, cette période relativement longue doit permettre de faire bouger encore l'exécutif et construire les réponses ambitieuses et durables alors que la crise d'attractivité enclenchée depuis plusieurs années s'est encore accélérée en 2022.

Concernant l'éducation prioritaire, les recours posés par l'Unsa Éducation et le SE-Unsa devant le Conseil d'État ont contraint le ministère à reconsidérer sa position en direction des personnels qui avaient jusqu'ici été écartées des indemnités *éducation prioritaire* bien qu'ils y exercent. Le SE-Unsa reste attentif à la traduction de ce changement pour chaque catégorie.

L'avis du SE-Unsa

Le SE-Unsa est déterminé à faire reconnaître le retard et les inégalités de rémunérations des métiers de l'enseignement/éducation comme leurs besoins d'amélioration des conditions de travail. C'est une urgence pour le Service public d'éducation et les personnels qui le font vivre. Ainsi pour le SE-Unsa :

- L'entrée dans la carrière, c'est dès l'année de stage. Les mesures ne peuvent pas seulement débuter avec la titularisation.
- Ce sont bien les salaires des vingt à vingt-cinq premières années de carrière qui sont trop faibles et progressent trop lentement. Elles doivent être revalorisées et accélérées.
- La perte de pouvoir d'achat subie sous l'effet de l'inflation doit être compensée pour tous les niveaux de carrière.
- Les écarts de rémunération réelle entre le 1er et le 2d degré ainsi qu'entre les femmes et les hommes doivent être comblés.
- Les conditions d'exercice des métiers qui se sont alourdies et complexifiées doivent être reconnues.